

M. MARTIN (*Essex-Est*): J'ai donné ces chiffres l'année dernière...

M. HARKNESS: Oui, mais ils ont changé depuis.

M. MARTIN (*Essex-Est*): Il y a 95 personnes au total; 66 militaires canadiens et 29 civils canadiens, employés directement aux travaux des délégations canadiennes aux trois Commissions en Indochine. Il n'y a pas de personnel canadien qui soit directement employé par le Canada, en Indochine.

En ce qui concerne la défense nationale . . .

M. HARKNESS: Qu'entendez-vous pas «il n'y a pas de personnel canadien qui soit directement employé»?

M. MARTIN (*Essex Est*): Il n'y a pas de personnel qui soit indirectement employé, c'est-à-dire employé localement, par le Canada, en Indochine. En ce qui concerne la défense nationale, le nombre du personnel employé directement ou indirectement au Canada ou dans d'autres parties du monde est inexistant. Le ministère des Affaires extérieures à Ottawa, emploie deux fonctionnaires des affaires étrangères, à plein temps, pour traiter des questions qui découlent de la participation du Canada aux trois Commissions. De plus, à Ottawa et aux postes diplomatiques canadiens dans les pays qui ont un intérêt particulier dans les difficultés en Indochine, d'autres fonctionnaires consacrent la majeure partie de leur temps selon les circonstances, à traiter les questions se rapportant ou découlant de notre participation à la Commission.

M. HARKNESS: J'étais intéressé par le nombre réel au Vietnam.

M. MARTIN (*Essex Est*): Au Vietnam, le chiffre total est de l'ordre de 57, peut-être davantage.

M. HARKNESS: 57 militaires?

M. MARTIN (*Essex Est*): Non; le nombre du personnel intégré au Vietnam s'élève à 45. Désirez-vous les chiffres pour le Laos?

M. HARKNESS: Non, je ne veux que les chiffres concernant le Vietnam.

M. MARTIN (*Essex Est*): Et le personnel civil s'élève à 19.

M. HARKNESS: 19 civils?

M. MARTIN (*Essex Est*): Oui, ce qui fait au total 64.

M. HARKNESS: Maintenant, que font actuellement ces 45 militaires au Vietnam?

M. MARTIN (*Essex Est*): Le niveau du personnel militaire est comparable à celui des deux autres pays participants, l'Inde et la Pologne.

M. HARKNESS: Oui, mais que font-ils?

M. MARTIN (*Essex Est*): Au Vietnam, comme je l'ai dit, la délégation canadienne comprend à la fois du personnel civil et du personnel militaire. Les membres militaires sont responsables des enquêtes lorsque les accords sont violés, enquêtes supervisées par la Commission; ils détiennent également des fonctions administratives au nom des délégations, et ils conseillent les Commissaires sur les problèmes militaires qui peuvent être à l'étude.

Les civils sont responsables, bien sûr, de l'aspect politique des travaux de la délégation, et aussi de certains aspects administratifs au siège de la délégation.

M. HARKNESS: Vous dites que le personnel militaire est responsable des enquêtes en cas de violation des accords. Mais, en réalité il n'a rien fait de semblable au cours de l'année dernière, n'est-ce pas?